



Compte rendu du CTL du 02 décembre 2011

Le Comité Technique Local qui n'est donc désormais plus « paritaire », était convoqué pour la première fois dans sa nouvelle composition issu des dernières élections.

L'ordre du jour concernait exclusivement les travaux et aménagements de sites :

1 Réorganisation des services de la DDFIP-Champ de mars :

Un projet de réorganisation d'ensemble avait été soumis au CTPD du 10 octobre. Ce projet a été soumis ensuite à l'ensemble des services de la DDFIP qui ont pu faire remonter leurs observations. D'une façon générale, le projet de réorganisation n'appelait pas d'observations majeures de notre part.

Concernant le point particulier des expositions sud (liées à la position Nord-Sud du bâtiment « Saint Roch »), nous avons fait remarquer que les travaux réalisés en 2003 avec l'installation d'une pompe à chaleur réversible avaient été appréciables..... tant que la pompe à chaleur fonctionnait. Malheureusement, cela n'a duré que quelques saisons et le système n'est actuellement plus en service. Ainsi, seuls quelques services (situés côté champ de mars) peuvent bénéficier de systèmes autonomes de rafraîchissement en période de fortes chaleurs. Nous avons donc demandé, compte tenu de l'investissement initial réalisé, si la remise en service de ces installations était programmée ? réponse à suivre d'autant que le système réversible permet également d'assurer le chauffage en période intermédiaire à moindre consommation énergétique.

2 Travaux de désamiantage du CFP de RUFFEC:

Il est prévu de procéder en 2012 au désamiantage de la partie correspondant aux locaux occupés par Ruffec Municipale. Ces travaux se feront avec réinstallation provisoire des services concernés dans des Algéco.

3 Travaux de désamiantage du CFP de COGNAC et principe de réinstallation de Cognac Municipale dans les locaux.

Il est également prévu de procéder au désamiantage de l'espace accueil qui sera ensuite entièrement réaménagé.

Par ailleurs, Les services de l'actuelle trésorerie de Cognac Municipale devraient être installés dans leur ensemble au premier étage des bâtiments actuels. Les propositions d'implantation soumises étaient des propositions d'ensemble et feront l'objet d'une présentation plus détaillées à l'occasion d'un prochain CTL. A été évoqué cependant le problème de l'installation des dossiers du SIE qui sont actuellement entreposés dans ces locaux. L'espace actuellement disponible au SIE ne permet pas de ramener l'ensemble des supports de stockage. Il sera donc nécessaire, en préalable de cette installation de régler ce point.

Concernant ces différentes propositions, nous avons émis un vote favorable. Cependant, si nous sommes par principe totalement favorable au principe de désamiantage des locaux, nous avons émis des réserves sur le choix des travaux engagés cette année qui ne nous semblent pas opportuns.

En effet, alors que deux sites vont être concernés par des travaux lourds et contraignants (confinement), un budget identique aurait permis de traiter en totalité le site de COGNAC et notamment, outre l'accueil, la partie actuellement inoccupée en personnel et destinée à recevoir Cognac Municipale. Le traitement de Ruffec aurait pu être reporté d'autant que cette partie a déjà fait l'objet d'un encapsulage.

C'est d'autant plus regrettable que les travaux sur Cognac Municipale interviendront vraisemblablement à brève échéance et que cela nécessitera de déplacer entièrement des services récemment installés.

les représentants FO-DGFIP en CTL.
M, Valéry VIORNEY, Josiane CHARVIN